



Madame l'inspectrice d'académie,

Nous vous interpellons aujourd'hui sur les nouvelles modalités de gestion de la rentrée 2015-16 dans le second degré : l'enveloppe horaire pour chaque établissement a été attribuée directement par les services du rectorat et a été parfois mise en délibération lors des Conseils d'Administration qui se sont, pour certains, déjà déroulés avant ce comité. Certains principaux ne soumettront les propositions de répartition qu'en juin, c'est à dire quand tout sera décidé.

Nous ne voyons pas comment, dans ces conditions nous, organisations syndicales représentants des personnels, pouvons exercer notre expertise en la matière. Contrairement aux documents de travail des années précédentes, nous ne disposons, en information préalable, que d'un vague récapitulatif des dotations sur le département, documents incomplets et pas à jour, nettement moins renseignés que ceux distribués à nos collègues de la Marne.

De plus, nous sommes dans l'impossibilité de vérifier la ventilation des moyens supplémentaires particulièrement en terme de créations de postes réellement attribués aux REP . Dans l'état actuel et compte tenu des informations fournies on ne perçoit aucune amélioration des conditions de travail des élèves et des personnels.

Par ailleurs, le mode d'attribution des IMP pour chaque établissement reste particulièrement opaque.

Nous devons également répéter, de façon lassante et pourtant toujours légitime, notre désaccord profond avec le report des opérations de carte scolaire pour le 1er degré, qui devient presque automatique, sans qu'aucune réflexion sur l'aspect raisonnable de ces reports n'ait jamais été engagée

Les règles de la nouvelle gouvernance subies par tous les personnels de l'éducation nationale et ce à tous les échelons doivent-elles conduire à gommer toute possibilité de dialogue social ? Nous regrettons cette situation qui montre les limites d'un pilotage ex territorialisé ou tout le moins délocalisé : l'éloignement, la méconnaissance des situations particulières ont déjà conduit à des erreurs et même à des oublis d'affectation de moyens... Dans ces conditions, l'absence des responsables directs aux débats de ce comité ne permettra pas l'échange constructif jusqu'ici rencontré au niveau des préparatifs du 1^{er} degré.

En conséquence nous avons décidé de ne pas siéger dans ce Comité.

Les représentants des personnels au CTSD de l'Aube.

Le 17 février 2015